

9. Interpellation de M. Alain Vionnet : "La rue appartient à tous" ou "pour une vitesse réduite dans tous les quartiers où prédomine l'habitat".

"Jusqu'au milieu des années 50, la rue était tout naturellement le prolongement des logements et des activités : les artisans y travaillaient, les commerçants y étalaient leurs marchandises et les enfants y jouaient.

Le nombre croissant de véhicules privés a retiré progressivement la rue de ses bordiers, au profit de la circulation et du stationnement.

Aujourd'hui la tendance doit être inversée partout où cela est possible !

Mes propositions :

On doit sensibiliser plus fortement les automobilistes au fait que St-Légier n'est pas une banlieue que l'on traverse, mais que l'on est bien en plein coeur d'un village ! La perception des entrées de St-Légier, soit en montant ou en descendant notre village n'est pas assez évidente. Les entrées du village pourraient être plus "marquantes" par des aménagements : visuels, informatifs ou aussi décoratifs beaucoup plus importants. (Certains villages ont même adopté un changement de couleur du revêtement de la route, marquant ainsi le passage de la route dans une zone d'habitats).

Les véhicules doivent être soumis à des règles qui préservent réellement les autres groupes d'usagers. Calmer la circulation est une condition indispensable à l'amélioration de la qualité de vie des habitants : moins de risques pour les enfants et les piétons, moins de bruits, moins de pollution. Circuler à faible vitesse dans une zone d'habitations ne présente pas une contrainte excessive pour l'automobiliste, pour autant que la fluidité du trafic soit acquise, ce que le ralentissement favorise.

Dans cette optique, je demande à la Municipalité :

- s'il est envisageable rapidement, sans engager de gros travaux, d'indiquer les entrées du village de St-Légier par des aménagements visuels plus importants (tels que ceux déjà cités) permettant ainsi de sensibiliser les automobilistes au fait qu'ils entrent dans une zone d'habitations et qu'ils traversent bel et bien le coeur d'un village ?
- Plutôt que de multiplier les chicanes, (au propre et au figuré), ne serait-il pas souhaitable de réduire la vitesse des véhicules, en créant des zones de 30 km/h, voir moins, tout spécialement vers l'école de Clos-Béguin (avant une catastrophe) ainsi que dans tous les quartiers où prédomine l'habitat ?

Par avance je remercie la Municipalité pour les réponses qu'elle donnera à mon interpellation".

Au vote l'interpellation de M. Vionnet est unanimement appuyée.